

**OBJET : TOURISME – FORT DE MUTZIG – TRAVAUX D'AUTONOMISATION EN FLUIDES :
ACQUISITION FONCIERE COMPLEMENTAIRE**

N° 25-73

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 22-104 du 15 décembre 2022, décidant d'acquérir l'emprise foncière, d'une contenance totale de 25ha32a80ca, correspondant à la partie restaurée du Fort de MUTZIG ;

VU l'acte de vente correspondant signé les 11 et 12 avril 2024, obligeant notamment la Communauté de Communes à individualiser l'ensemble des réseaux en énergies, fluides et téléphonie ;

VU le projet en résultant établi par le Bureau d'études OTE INGENIERIE ;

VU sa délibération N° 25-05 du 27 février 2025, décidant d'acquérir une parcelle sur laquelle chemine les réseaux à implanter dans ce contexte ;

CONSIDERANT que pour l'alimentation en eau du site, la mise en place d'un surpresseur à la sortie du Village de DINSHEIM-sur-BRUCHE sur terrain privé est nécessaire ;

CONSIDERANT les tractations menées avec le propriétaire en question privilégiant la cession de toutes les parcelles lui appartenant à cet endroit, d'une contenance totale de 9,28 ares, plutôt que l'emprise foncière strictement nécessaire à l'implantation du surpresseur ;

CONSIDERANT que, d'un commun accord, le prix de la transaction foncière, a été fixé à 1.392,00 €, correspondant à son estimation dans le cadre de la succession idoine effectuée en 2019 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean BIEHLER, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

d'acquérir, dans le cadre de l'aménagement du Fort de MUTZIG et plus particulièrement l'implantation d'un surpresseur pour l'alimentation en eau du site, les parcelles, d'une contenance totale de 9,28 ares, cadastrées à DINSHEIM-sur-BRUCHE, comme suit :

<u>Section</u>	<u>N° provisoire</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
15	¹ /140	Hintertal	7,26 ares
15	² /140	Hintertal	0,28 are
15	³ /140	Hintertal	1,66 are
15	⁴ /140	Hintertal	0,08 are

au prix de 150,00 € l'are, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 1.392,00 €,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document en ce sens et notamment l'acte translatif de propriété correspondant.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Sandrine HIBERT

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer

DE-25-73

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T12-09-49.00 (MI264142669)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-73-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : TOURISME - FORT DE MUTZIG - TRAVAUX D'AUTOMATISATION I
EN FLUIDES : ACQUISITION FONCIERE COMPLEMENTAIRE

Date de décision : 25/09/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25-73 TOURISME FORT DE MUTZIG Multicanal : Non
ACQUISITION FONCIERE
COMPLEMENTAIRE.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/25 à 12:09

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 29/09/25 à 12:09

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 12:14

